

Direction des Affaires générales
Décision modifiée n°2020 -013

**LE PRÉSIDENT
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
CAMPUS CONDORCET**

Vu le décret N°2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu le règlement intérieur de l'établissement public Campus Condorcet et notamment son article 3.2.a,

Vu la circulaire du 10 septembre 2020 prise par le président de l'EPCC relative à l'élection des quatre représentants des étudiants au conseil d'administration de l'établissement public Campus Condorcet par scrutin prévu à la date du 5 novembre 2020,

Vu la décision N°2020-016 du 29 octobre 2020 de report du scrutin initialement prévu le 5 novembre 2020 prise par le président de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu la nouvelle date du scrutin le 30 novembre 2020,

ARRETE
LA COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LE SCRUTIN DU 30 NOVEMBRE 2020

	Président	Assesseurs	Horaires	Lieu
Bureau	Nathalie MAYET	Samy BOUKOUNA François GARRET	14h00 -17h30	Salle de Réunion RDC 8 cours des humanités

Fait à Aubervilliers, le 24 novembre 2020

Jean-François Balaudé

Président de l'EP Campus Condorcet



Affichée le 24/11/2020
Publiée le 24/11/2020
Exécutoire le 24/11/2020

**Onze membres
pour un campus**

Centre national
de la recherche
scientifique

École des hautes
études en sciences
sociales

École nationale
des chartes

École Pratique
des Hautes Études

Fondation
maison des sciences
de l'homme

Institut national
d'études
démographiques

Université Paris 1
Panthéon - Sorbonne

Université
Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis

Université
Paris Nanterre

Université
Sorbonne Paris Nord